

Conditions de participation :

1. La participation au jeu nécessite l'acceptation des conditions de participation. En participant au concours, le participant accepte les présentes conditions de participation. baby lock (Consuendi GmbH) se réserve le droit d'exclure du concours les participants qui ne respecteraient pas ces conditions de participation.
2. Tout participant faisant preuve de manipulation pour l'obtention d'un gain, sera exclu de la participation. Si nécessaire, le gain sera refusé et récupéré. Sont également exclus du concours ceux qui fournissent des informations inexactes les concernant.
3. Seules les personnes physiques majeures ayant leur résidence permanente en Autriche, en Allemagne, en Suisse, en France et en Grande-Bretagne peuvent participer au concours. Les employés de baby lock (Consuendi GmbH) et leurs proches sont exclus de la participation au concours.
4. La participation au concours est gratuite et sans obligation d'achat.
5. La participation au concours requiert :
 - 1) la soumission des instructions de couture requises pour le projet individuel.
 - 2) l'indication électronique des données nécessaires et complètes par l'intermédiaire de l'adresse **loterie@babylock.fr**Les données de participation ne sont valables que si elles sont dûment complétées, en particulier les nom, prénom et adresse.
6. Il n'est autorisé qu'une seule participation et un seul prix par personne pendant toute la période du jeu.
7. Le concours débute le 1er octobre 2018 à 00:00. Il est possible de participer jusqu'au 02 janvier 2019 à 23h59.
8. En envoyant leur projet, les participants acceptent de céder les droits d'auteur de leurs instructions à Consuendi GmbH et acceptent que baby lock utilise ces instructions et les publie indéfiniment.
9. Les gagnants du concours seront désignés comme suit : Les participants qui ont établi le projet tel qu'il a été demandé et qui ont saisi correctement et intégralement leurs données personnelles prendront part au tirage au sort. **La liste des gagnants sera établie après clôture des inscriptions reçues avant le 02.01.2019 en évaluant et en classant les meilleurs projets.**
 - 1) En plus du côté créatif du projet, une attention particulière sera portée à la mise en lumière de la réalisation des travaux de couture, à la qualité des photos ainsi qu'à l'expression et à l'orthographe.
 - 2) Les photos dans les instructions, sur lesquelles figurent des machines permettant une attribution claire des marques à un fabricant (excepté baby lock) ne sont pas autorisées.
 - 3) 51% minimum des projets de couture décrits dans les instructions doivent être réalisés avec une surjeteuse ou une recouvreuse.
10. baby lock se réserve le droit d'apporter des modifications aux instructions soumises afin de les rendre conformes à l'identité visuelle des supports baby lock.
11. Les gagnants et leur projet de couture seront annoncés sur le site Web de baby lock au cours de la semaine 05/2019 et seront contactés dans les plus brefs délais concernant leurs coordonnées. Le participant est responsable de l'exactitude de l'adresse et de l'adresse e-mail fournies. L'annonce du gagnant est faite sans garantie. Le gain ne peut être échangé. Le gain n'est pas cessible à un tiers. Le gain ne peut faire l'objet d'une contrepartie monétaire.
12. Le gagnant recevra l'article attribué selon son classement.
13. Il n'y a aucune garantie ou réclamation de garantie possible sur le gain. Dans l'éventualité où le prix nécessiterait une réclamation de garantie dans la période de garantie spécifiée par le fabricant, le gagnant doit contacter le fabricant. Baby lock (Consuendi GmbH) ne peut pas assurer que les demandes de garantie aboutiront. Il est de la seule responsabilité du fabricant de reconnaître le droit à la garantie et de s'assurer qu'il est consenti à titre de geste commercial. Le gain sera livré sans facture et il n'en sera pas délivré sur demande.

14. baby lock (Consuendi GmbH) se réserve le droit de mettre fin au concours à tout moment et sans préavis si, pour des raisons techniques ou juridiques, une exécution correcte ne peut être assurée.
15. baby lock (Consuendi GmbH) se réserve en outre le droit d'annuler le prix pour certaines raisons (par ex. difficultés de livraison, manque de disponibilité) et de le remplacer par un prix de valeur équivalente ou supérieure.
16. Tout recours juridique est exclu.
17. Si certaines dispositions des présentes conditions de participation s'avéraient ou devenaient caduques, la validité juridique des autres dispositions n'en serait pas affectée. Elle serait remplacée par une disposition appropriée dont l'objet serait aussi proche que possible de la disposition invalide.

Protection des données

Pour participer au concours, des données personnelles sont nécessaires. Le participant accepte expressément que les données qu'il a transmises puissent être collectées et traitées dans le cadre du déroulement et du traitement du concours. Le participant accepte également de recevoir des messages de baby lock (Consuendi GmbH) dans le cadre du concours à l'adresse e-mail qu'il aura fournie. En cas de refus, le participant sera exclu du concours.

En cas de victoire, le gagnant accepte que son prénom, la première lettre de son nom et son lieu de résidence (ex. : Max M., de Chemnitz) avec une photo de lui et de la machine remportée puissent être utilisés par baby lock (Consuendi GmbH) pendant une durée indéterminée et pour divers médias dans le cadre du concours indiqué. Les données personnelles saisies et transmises par le participant dans le cadre du tirage au sort seront collectées, stockées et utilisées par baby lock exclusivement pour l'organisation et le traitement du tirage au sort ainsi que pour la livraison du prix - à des tiers (par ex. courrier, service colis, etc.). Les données seront effacées immédiatement et irrémédiablement après la fin du concours.